

Euro Disney

La direction soupçonnait des anomalies au CE

VAL-D'EUROPE

DES BUDGETS en déficit régulier depuis 2006, des milliers d'euros disparus dans les comptes de la billetterie... La gestion financière du comité d'entreprise d'Euro Disney ces dernières années aurait de quoi faire tiquer plus d'un patron. La direction de l'entreprise qui gère les parcs et hôtels de Disneyland Paris n'a pas fait exception. Dans deux lettres envoyées en novembre 2005 à Touhami Hadi, alors secrétaire CFTC du CE, Daniel Dreux, le directeur des ressources humaines d'Euro Disney, pointait déjà un « laxisme dans l'application des dispositions votées » par le comité. Le DRH y déplorait n'avoir reçu « aucun rapport d'activité écrit » de la part du trésorier concernant « l'utilisation des fonds » du CE. Cette instance dispose d'un budget de 2,5 millions d'euros par an. En clair, la destination précise des budgets du CE était inconnue de la direction... qui pourtant finançait son fonctionnement. Contacté par

téléphone, l'ex-secrétaire assure que « les lignes budgétaires étaient présentées trimestriellement au comité par le trésorier ».

Reste que les courriers du DRH pointaient un fonctionnement pour le moins opaque à la tête du CE. A commencer par la décision du secrétaire de changer de banque en juillet 2005 sans avoir consulté ni la direction de Disney ni les autres membres du comité. De même, contrairement au règlement, ces derniers n'étaient pas informés de la « correspondance reçue ou expédiée » par le secrétaire du CE.

Un ex-salarié évoque des manipulations comptables

Des zones d'ombre qui n'ont pas porté atteinte à sa carrière syndicale : Touhami Hadi est aujourd'hui inscrit au Syndicat indépendant du personnel (SIP), proche de la direction, et toujours membre du comité d'entreprise. Ces mauvaises pratiques ont-elles cessé depuis qu'il a quitté, en 2006, la tête du CE ? Pas vraiment, à en juger par le récent té-

moignage d'un ex-salarié évoquant des manipulations comptables sur la billetterie du CE ces trois dernières années. Contactée, la direction n'a « pas souhaité s'exprimer sur une affaire judiciaire en cours. » Ex-secrétaire du CE (CFTC) entre 2003 et 2005, Alain Lauden avait déjà porté plainte en 2001 pour dénoncer des détournements de fonds dans les caisses du CE. Un dossier en cours d'instruction. Pour lui, de telles pratiques sont « hélas logiques, et ne risquent pas de cesser ». « On parle de gens qui gagnent 1 000 € par mois, amenés à gérer des sommes de plusieurs millions d'euros, en contact directement avec les fournisseurs. Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas tentés ? »

Pour le syndicaliste, aujourd'hui à la tête de la fédération CFTC-Spectacle, la direction « préfère fermer les yeux tant que les membres du CE évitent de demander des analyses économiques à l'entreprise ». Une pratique en effet abandonnée par le comité d'entreprise depuis 2006...

AURÉLIEN PEROL

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2009